



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025.12.08

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 17 décembre 2025

Débat d'orientations budgétaires 2026

DATE DE CONVOCATION

11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 29

Nombre d'absents : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 33

Vote

Ayant voté pour 33

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2025 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Etaient représentés :

Michel CORRE donne pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Julie MERCIER donne pouvoir à Brigitte DENIEL, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Claire LE VOT, Loise QUERE donne pouvoir à Jean-Paul TOULLEC

Monsieur Jean-Paul TOULLEC a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Débat d'orientations budgétaires 2026**Rapporteur :****Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, ...

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le rapport présenté est annexé à la présente délibération.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 10 décembre 2025

Délibération du Conseil Municipal :

Ayant voté pour 33

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 17 décembre 2025

**Le Maire,
Dominique CAP****Secrétaire de séance
Jean-Paul TOULLEC****CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 30 décembre 2025



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

SOMMAIRE

LE CONTEXTE	3
CADRAGE RESTROSPECTIF	5
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	5
1.1. Produits de fonctionnement : Montants	5
1.2. Produits de fonctionnement : Structure	7
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7
2.1. Charges de fonctionnement : Montants	7
2.2. Charges de fonctionnement : Structure	8
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	8
4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9
5. ETAT DE LA DETTE	9
ENJEUX ET ORIENTATIONS	11
PROSPECTIVES 2023-2027	12
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	12
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13
3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	14
4. INVESTISSEMENTS – PPI	15
5. PROSPECTIVES DES BUDGETS ANNEXES	15
ANNEXE : FOCUS RESSOURCES HUMAINES	18

LE CONTEXTE

L'année 2025 aura été marquée par un contexte économique encore incertain, mêlant ralentissement de la croissance nationale, persistance d'une inflation modérée (autour de 2,4 %) et tensions sur les coûts de l'énergie et des matières premières.

Dans ce cadre, les finances locales demeurent soumises à une double contrainte : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite des investissements structurants indispensables à la qualité du service public local.

La commune bénéficie d'une base fiscale globalement stable, mais doit composer avec :

- La progression des charges à caractère général (énergie, assurances, alimentation scolaire, entretien du patrimoine) ;
- L'évolution de la masse salariale, portée notamment par les mesures statutaires (Mise en place de la participation employeur sur la Mutuelle, Augmentation des cotisations employeurs sur les titulaires, tout en ayant une contrainte de croissance limitée à 1,5%/an) ;
- Une incertitude persistante sur les dotations de l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Dans ce contexte, le budget 2026 doit conjuguer rigueur, efficacité et anticipation, tout en maintenant un haut niveau de qualité du service public communal.

Aussi, il va s'inscrire dans la continuité des projets en cours et reposer sur trois orientations majeures :

Consolider la trajectoire financière et la soutenabilité budgétaire

- Maintenir un équilibre budgétaire réel, sans recours excessif à l'emprunt ;
- Préserver une capacité d'autofinancement nette ;
- Poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement (énergie, achats, ...)

Soutenir les investissements utiles et durables

- Prioriser les projets à forte valeur ajoutée pour la population : performance énergétique des bâtiments publics, aménagements de proximité, rénovation des écoles ;
- Mobiliser les cofinancements possibles (Région, Département, État) ;
- Intégrer dans chaque projet une dimension écologique et énergétique (performance, sobriété, durabilité).

Préserver la cohésion sociale et la qualité du service public

- Maintenir un haut niveau de service ;
- Poursuivre les politiques de solidarité, de lien intergénérationnel et d'inclusion ;
- Favoriser la participation citoyenne et la proximité avec les habitants.

La commune poursuit une trajectoire financière équilibrée, fondée sur :

- Une progression modérée des recettes fiscales (uniquement un effet base – pas d'évolution des taux) ;
- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement à périmètre constant ;
- Un maintien d'un niveau d'investissement annuel compatible avec les capacités financières.

L'objectif est de préserver la **capacité d'autofinancement brute**, garantissant la poursuite des projets structurants sans dégradation.

les propositions budgétaires pour 2026 sont faites selon les principes suivants :

- **Aucune hausse globale des dépenses de fonctionnement** n'est retenue hors mesures obligatoires (masse salariale, fluides) ou événements majeurs ;
- Les dépenses de personnel sont strictement encadrées ;

- Les **dépenses d'investissement** sont priorisées et classées ~~selon leur avancement et leur~~ montant. Etant une année électorale les années 2026 et 2027 ne font apparaître que les dépenses des projets déjà engagés et les dépenses récurrentes.
- Les recettes sont évaluées avec prudence, notamment en matière de fiscalité locale et de produits des services.
- Un **travail de recherche de subventions** doit accompagner les propositions d'investissement dans la mesure du possible.

CADRAGE RÉTROSPECTIF

L'objet de cette analyse rétrospective est de mettre en évidence, sur la période 2022-2025, l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les grands équilibres fondamentaux par l'examen des principaux indicateurs de gestion, que sont **l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette**.

Elle est réalisée à partir des comptes financiers uniques votés par l'assemblée délibérante de la commune et, sur la base d'une estimation pour l'année 2025.

L'**épargne nette** est le solde des recettes réelles de fonctionnement disponible après couverture des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette. Son niveau constitue un **indicateur fondamental** pour analyser la situation financière d'une commune.

1. ÉVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1 Produits de fonctionnement : Montants en K Euros

En K€	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	Evol° 24/25	2025 (E)	BP 2025 + DM
70 - Produits d'exploitation	1 476	1 369	1 325	+1,61%	1 346	1 318
73 - Impôts et Taxes	9 859	10 436	10 663	+1,53%	10 826	11 277
74 - Dotation - Subv. - Participations	1 642	1 833	1 977	-4,74%	1 883	1 825
75 - Autres Prod. Gestion courante	559	210	194	+30,15%	252	251
77 - Produits Exceptionnels	127	7	34	+1 054,92%	390	0
013 - Atténuation de Charges	55	44	60	-4,74%	57	43
TOTAL GENERAL	13 718	13 898	14 253	+3,65%	14 755	14 715

Les produits de fonctionnement 2025 augmentent de 3,65% par rapport au CFU 2024 soit une hausse de 502K €.

a/ Les **produits d'exploitation**, la hausse de ces recettes provient des renouvellements de concessions du cimetière, et des nouvelles acquisitions (l'année 2025 se trouvant sur un cycle de renouvellement plus important), sur les recettes des activités périscolaires qui sont en hausse du fait de très bonnes fréquentations et enfin, les recettes de l'Avel Vor avec de très belles recettes de billetterie.

b/ Les **impôts et taxes** évoluent de 1,53% uniquement grâce à la fiscalité directe, les autres impôts et taxes étant en déclin. La fiscalité directe augmente seulement grâce à l'effet de l'indexation sur l'inflation et l'évolution des bases physiques.

Les recettes de droit de mutation qui sont réparties à la hausse.

Tableau récapitulatif de la composition du chapitre Impôts et taxes :
 Montants en K€

Libellé	2023	2024	2025
Droit d'enregistrement	544	425	513
Taxes Foncière & habitation	9 306	9 832	9 894
Détail des recettes :			
<i>Taxe Foncier Non bâti</i>	130	135	<i>Etat fiscaux Non notifié A ce jour</i>
<i>Taxe Foncier Bâti</i>	6 610	6 971	
<i>Taxe Habitation</i>	228	234	
<i>Coefficient correcteur</i>	2 315	2 441	
<i>Rôle supplémentaire (régul années antérieures)</i>	21	51	
TLPE	42	36	36
FPIC	152	153	144
Dotation solidarité	20	20	19
TCFE	360	159	201
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	11	29	12
Autres	1	10	7
TOTAL	10 436	10 663	10 826

c/ S'agissant des **dotations et participations**, la Dotation Globale de Fonctionnement qui avait été réévaluée à la hausse en 2024 (+1,2%) a subi cette année une baisse de 1,97%.

La Dotation Nationale de Péréquation a baissé de près de 10% entre 2024 et 2025.

La dotation sur les titres sécurisés a été cette année une nouvelle fois bonifiée mais de manière moins importante qu'en 2024 (-3K€), en effet, les demandes de titres ont diminué en raison des fortes activités des années antérieures et de l'installation de nouveaux dispositifs dans certaines mairies. Mais l'activité a été partiellement maintenue grâce au dispositif de France Identité.

d/ Les **autres produits de gestion courante**, sont en hausse car les premiers paiements de l'assurance suite à la tempête ciaran sont enfin arrivés. Et les locations de salle sont en hausse également.

e/ Les **produits exceptionnels**, en nomenclature M57, ne concernent que des écritures bien spécifiques, à savoir, les annulations de mandat sur exercice antérieurs et les produits des cessions d'actif.

Concernant les cessions, elles ont été nombreuses cette année :

- Cession de l'immeuble de la rue Mathurin Thomas et de la maison de la rue de Saltash
- Cession de deux échafaudages
- Cession d'équipement de l'ancienne cuisine de Keravel : four, sauteuse, feux gaz et petite armoire, tables inox, friteuse, marmite et des chaises de restauration
- Cession d'une parcelle
- Cession d'un microtracteur

f/ Le montant des **atténuations de charges** est fonction des aides perçues pour le financement de poste (Conseillère Numérique – en baisse) du fait de la reconduction de la convention, et le remboursement par l'assurance des salaires des agents suivants leurs arrêts, situation très aléatoire d'une année à l'autre.

1.2 Produits de fonctionnement : structure

En K€	2022	2023	2024	2025
70 - Produits d'exploitation	10,76%	9,85%	8,51%	9,12%
73 - Impôts et Taxes	71,87%	75,09%	76,19%	73,37%
74 - Dotation - Subv. - Participations	11,97%	13,19%	13,52%	12,76%
75 - Autres Prod. Gestion courante	4,07%	1,51%	1,22%	1,71%
76 - Produits financiers	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
77 - Produits Exceptionnels	0,93%	0,05%	0,13%	2,64%
13 - Atténuation de Charges	0,40%	0,32%	0,42%	0,39%
TOTAL GÉNÉRAL	100%	100%	100%	100%

2. ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Charges de fonctionnement : Montants en K euros

en K€	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	Evol° 24/25	2025 (E)	BP + DM 2025
011 - Charges à caractère général	2 926	3 263	3 351	-0,03%	3 350	3 393
012 - Charges de Personnel	5 413	5 542	5 818	+2,76%	5 979	6 069
65 - Autres Charges Courantes	1 360	1 363	1 439	+0,45%	1 445	1 528
014 - Atténuation de Produits	1 685	1 686	1 686	+0,60%	1 696	1 697
67 - Charges Exceptionnelles	2	17	1	+382,24%	5	5
TOTAL GENERAL (hors 66)	11 386	11 871	12 295	+1,65%	12 475	12 692

Le montant des dépenses de fonctionnement devrait être de 12 475K€ soit +1,65% par rapport au CFU de 2024.

a/ L'analyse des **charges à caractère général** montre une stabilité des dépenses 2025 par rapport à 2024. Ce qui démontre les efforts faits pour maîtriser au mieux la dépense de la commune, car beaucoup de ces dépenses ont fait l'objet de revalorisation (contrat, maintenance, alimentation, ...) mais grâce aux efforts produits sur des postes stratégiques comme l'énergie, d'autres dépenses sont venues en diminution ce qui permet d'équilibrer la situation.

b/ Les **charges de personnel** augmentent de 2,76% par rapport à 2024, en raison de plusieurs facteurs :

- La revalorisation du SMIC
- La plus forte demande de chèque déjeuner
- Les revalorisations des cotisation CNRACL et URSSAF
- La hausse de la participation employeur sur la prévoyance
- La contractualisation de rupture conventionnelle

- Le remplacement des agents en arrêt ou en disponibilité
- La création du poste de maraîcher
- Les validations de concours et examens pro et les demandes de revalorisation des agents

c/ Les **autres charges de gestion courante** sont stables avec une faible évolution de 0,45% soit 6K€.

d/ Les **atténuations de produits** sont en légère hausses mais pas sur l'attribution de compensation versée à Brest Métropole qui n'a pas fait l'objet de révision mais sur la contribution volontaire par rapport à la loi SRU sur les logements sociaux qui a augmenté de près de 10K€ par rapport à 2024.

e/ Les **charges exceptionnelles** ne concernent que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

2.2 Charges de fonctionnement : Structure

En K€	2022	2023	2024	2024
011 - Charges à caractère général	26%	27%	27%	27%
012 - Charges de Personnel	47%	47%	47%	48%
65 - Autres Charges Courantes	12%	12%	12%	11%
014 - Atténuation de Produits	15%	14%	14%	14%
67 - Charges Exceptionnelles	0%	0%	0%	0%
TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)	100%	100%	100%	100%

3. SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne : Montants en K euros

	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 Estimation	BP + DM 2025
Recettes de fonctionnement	13 718	13 898	14 253	14 699	14 715
Réserve de fonctionnement N-1	400	485	320	11	11
- Dépenses de fonctionnement	11 386	11 871	12 295	12 475	12 692
= EPARGNE de GESTION	2 732	2 513	2 278	2 234	2 034
%	19.35%	17.47%	15,63%	15,20%	13.81%
- Intérêts des emprunts	-99	-154	-216	-242	- 245
= EPARGNE BRUTE	2 633	2 359	2 063	1 994	1 789
%	18.65%	16.40%	14.15%	13.55%	12.15%
- Remboursement du capital	-791	-875	-1 026	-936	-936
= EPARGNE NETTE	1 842	1 484	1 037	1 058	853
%	13.43%	10.32%	7.12%	7.19%	5.89%

4. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des investissements en 2025 (au 30/11/2025) est de 5 112K€ de dépenses mandatées et 723K€ de dépenses engagées non payées. Les dépenses mandatées sont réparties sur les opérations majeures suivantes :

- Culture pour 317K€
- Divers bâtiments et accessibilité pour 169K€
- Édifices religieux pour 61K€
- Ports pour 11K€
- Équipements techniques pour 35K€
- Scolaire et restauration pour 2 862K€
- Enfance et Jeunesse pour 14K€
- Équipements sportifs pour 1 062K€
- Transition écologique et budget participatif pour 80K€
- Informatique pour 194K€
- Cadre de vie pour 306K€

5. ÉTAT DE LA DETTE

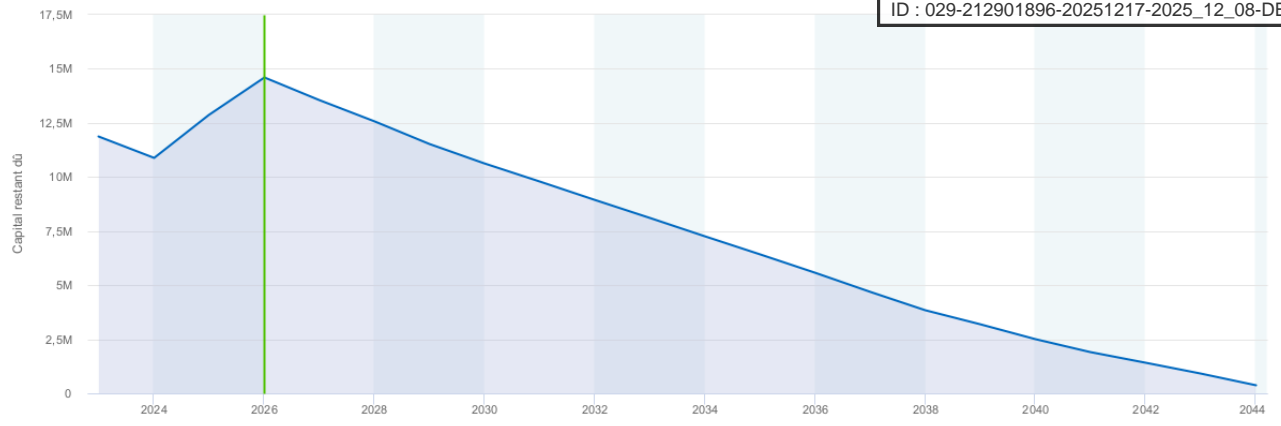
Le montant de l'encours de la dette au 31 Décembre 2025 s'élève à 14 602K€.

La collectivité a sollicité un emprunt en juillet 2025 pour un montant de 2,65M€ au taux d'intérêt variable basé sur le livret A + 0,40% de marge sur 15ans auprès d'Arkéa à la suite d'une mise en concurrence d'organismes bancaires. Et la ligne de trésorerie souscrite auprès de la société générale (après consultation également) n'a pas été mobilisée à ce jour.

Le taux d'intérêt moyen de la collectivité est de 1,77% sur tous les emprunts précédents.

Tableau récapitulatif de l'état de la dette de 2020 à 2025

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Encours de dette	10 932 070	10 167 873	11 876 964	10 913 185	12 887 500	14 601 666
Montant du capital versé	525 193	790 997	780 910	963 779	1 025 685	935 833
Montant des intérêts versés	127 289	117 143	100 935	162 595	201 424	240 372



CRD : Capital restant dû

Sources : Taelys

ENJEUX ET ORIENTATIONS

Dans un **contexte marqué par des incertitudes** de plus en plus nombreuses et variées, la principale orientation est de continuer l'amélioration **du bon et du bien vivre ensemble à Plougastel**.

De même que la poursuite des adaptations à la **transition écologique et à l'inclusion**.

Le maintien du **soutien aux associations** reste une part importante dans les budgets ainsi que le **développement de l'attractivité** de la commune notamment par des acquisitions foncières.

La collectivité souhaite entretenir de manière permanente un **dialogue social de qualité**.

De manière générale, la collectivité veut continuer à se doter d'indicateurs sociaux et financiers « sains »

PROSPECTIVES

➤ Une **politique fiscale** inchangée :

En matière de **taxe d'habitation** (TH) pour les résidences secondaires, en 2023, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir de taux mais la commune n'y a pas eu recours et ne souhaite pas y avoir recours en 2026.

Concernant la **taxe foncière** (TF), les deux taux restent inchangés. Seules les évolutions de l'indexation des bases ainsi qu'une augmentation des bases physiques devraient engendrer un produit fiscal supplémentaire.

	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe habitation	20.85%	20.85%	20.85%	20.85%	20.85%
Taxe Foncier non bâti	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%
Taxe Foncier bâti	38.82%	38.82%	38.82%	38.82%	38.82%

➤ Un **effort financier** est demandé aux services sur leurs dépenses. Les services doivent distinguer les dépenses incompressibles et courantes des dépenses nouvelles.

1. ÉVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

En K€	Réel 2023	Réel 2024	Estim 2025	Prévi 2026	Prévi 2027
70 – Produits d'exploitation	1 369	1 325	1 346	1 339	1 389
73 – Impôts et taxes	10 436	10 663	10 826	11 460	11 353
74 – Dotations et Participations	1 833	1 977	1 883	1 822	1 800
75 – Autres Prod. Gestion courante	210	194	252	200	208
013 – Atténuation de Charges	44	60	57	43	30
77 – Produits exceptionnels	7	34	390	0	0
TOTAL RRF	13 898	14 253	14 755	14 863	14 779
% évolution		+2,55%	+3,52%	+0,73%	-0,57%

a) Produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** qui représentent le produit des services sont évalués sur la base des années antérieures en respectant les variations annuelles, d'où une légère baisse en 2026 puis une hausse en 2027.

b) Impôts et taxes

Les **impôts et taxes** sont basés sur une évolution liée exclusivement à l'inflation et aux effets bases de la fiscalité directe. Aucun effet taux n'est actuellement envisagé.

Une tendance basse a été retenue pour les autres produits de ce chapitre. Seule une recette exceptionnelle est attendue en 2026 sur les droits de mutation d'où une baisse des recettes en 2027 par rapport à 2026.

c) Dotations, subventions et participations

La DGF et la Dotation Nationale de Péréquation sont basées sur un écrêtement de ces dernières. Les subventions perçues sont quantifiées sur une tendance basse compte tenu des fluctuations constatées les années précédentes.

d) Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante regroupent les loyers des locations ponctuelles et, la révision des baux selon les indices de référence sur les locations annuelles. L'exclusion des remboursements d'assurance liés à la tempête est prise en compte pour les évolutions futures.

e) Atténuation de charges

Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel) sont basées sur un montant fixe de 30K€ auquel s'ajoute le financement du poste de Conseillère Numérique pour la dernière année en 2026.

f) Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels du fait de leur nature ne sont pas budgétés.

2. ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : Montants en K€

En K€	Réel 2023	Réel 2024	Estim 2025	Prévi 2026	Prévi 2027
011 – Charges à caractère général	3 263	3 351	3 350	3 400	3 434
012 – Charges de Personnel	5 542	5 818	5 979	6 250	6 375
65 – Autres Charges Courantes	1 363	1 439	1 445	1 450	1 450
014 – Atténuation de Produits	1 686	1 686	1 696	1 677	1 706
67 – Charges Exceptionnelles	18	1	5	4	4
TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)	11 871	12 295	12 475	12 781	12 969
% évolution		+3,57%	+1,47%	+2,46%	+1,47%

a/ Les charges à caractère général sont réévaluées en 2026 après recalcul de montant des dépenses de 2025 en prenant en compte les révisions et l'intégration des nouvelles activités (ferme communale). Puis les années suivantes sont établies sur une évolution de 1% par an.

b/ En 2026, les charges de personnel évoluent selon les éléments suivants :

- La mise en place de la participation employeur sur la mutuelle (+40K€)
- Anticipation d'augmentation du SMIC

- Les revalorisations des cotisations CNRACL (+70K€ : 3 points d'augmentation)
 - La prise en compte en année pleine des agents arrivés en cours d'année
 - Le renfort au sein de la cuisine puis le recrutement d'un agent supplémentaire pour permettre l'intégration de l'OGEC St Jean – St Pierre
 - Les remplacements pour maternité, maladie et disponibilités
- Pour les années suivantes, elles évoluent d'environ 2% annuels.

c/ Globalement, le chapitre **autres charges de gestion courante** est stabilisé.

d/ S'agissant des **atténuations de produits**, la collectivité verse l'attribution de compensation liée au transfert de charge à la métropole et le dispositif de la loi SRU. Puis à compter de 2026, une possible part de contribution au FPIC a été calculée. En effet, la commune pourrait à la fois être bénéficiaire du FPIC (recettes) et contributrice du FPIC (dépenses).

e/ Les **charges exceptionnelles** sont budgétées à un montant fixe de 4K€ imputé exclusivement à d'éventuelles annulations de titres des exercices antérieurs.

3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne :

K €	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	13 898	14 253	14 755	14 863	14 779
Réserve de fonctionnement N-1	485	320	11	550	750
- Dépenses de fonctionnement	11 871	12 295	12 475	12 781	12 969
= EPARGNE de GESTION	2 512	2 278	2 292	2 631	2 560
%	17.47%	15.63%	15.52%	17.07%	16.49%
- Intérêts des emprunts	-154	-216	-242	-488	-520
= EPARGNE BRUTE	2 359	2 063	2 050	2 144	2 040
%	16.20%	14.25%	13.88%	13.91%	13.14%
- Remboursement du capital	-875	-1 026	-936	-1 200	-1 255
= EPARGNE NETTE	1 484	1 037	1 114	944	785
%	10.32%	7.12%	7.54%	6.12%	5.06%

Il est à noter que l'épargne nette prévisionnelle annuelle reste nettement supérieure aux 500K€, objectif de l'équipe majoritaire.

4. INVESTISSEMENTS – PPI :

2025	6 514
2026	8 817
2027	3 268
TOTAL	18 600

Le besoin de financement :

Financements des investissements	: 18 600 K€	
Autofinancement	3 808	20%
Subventions	3 152	17%
FCTVA	2 990	16%
Emprunts	8 650	47%
Total 2025 – 2027		

Capacité de désendettement :

Il faut noter que le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) a tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement en augmentation.

Il est important de rappeler que le seuil d'alerte est fixé à 12ans

Capacité de désendettement	2023	2024	2025	2026	2027
Nombres d'années	4,63	6,25	7,12	9,06	8,92

Capital restant dû :

	2023	2024	2025	2026	2027
En K€	10 913	12 888	14 602	19 427	18 203

PROSPECTIVE DES BUDGETS ANNEXES

5.1 Budget Port de Lauberlac'h – Four à chaux

Le budget Port de Lauberlac'h – Four à chaux est un budget relativement stable sur sa section de fonctionnement, la principale variation provient des écritures d'ordre avec l'amortissement des biens acquis les années antérieures, suivant le rythme de réalisation des dépenses de la section d'investissement.

K €	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	9	8	9	11
- Dépenses de fonctionnement	2	3	3	4
= EPARGNE de GESTION	7	5	6	7
% - Intérêts des emprunts	77,78% -0,03	62,50% -0,02	66,67%	63,64%
= EPARGNE BRUTE	7	5	6	7
% - Remboursement du capital	77,78% -1	62,50% -1	66,67% -0,07	63,64%
= EPARGNE NETTE	6	4	6	6
%	66,67%	50,00%	66,67%	54,55%

Le besoin de financement :

Financements des investissements	: 39 K€	
Autofinancement	20	51%
Excédents de fonctionnement capitalisé	4	10%
Report excédent N-1	15	39%
Total 2023 – 2026		

5.2 Budget Lotissement de Lesquivit

Le Budget de Lotissement de Lesquivit est ouvert depuis 2022. Ce budget n'est pas construit comme les autres budgets, il est construit sur un budget global qui est ensuite décomposé annuellement en fonction du rythme de réalisation. C'est un budget global qui est donc présenté ici pour une meilleure appréciation de l'opération (pour rappel, ce budget est géré exclusivement en HT) :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Foncier + frais	138 481	Cessions foncières	1 053 925
Travaux d'aménagement	764 730		
Etudes urbaines et suivi technique	37 768		
dont AMO	59 442		
Frais et aléas	20 457		
Divers	20 000		
TOTAL dépenses HT	1 031 436	TOTAL recettes HT	1 053 925
		Bilan global (R-D)	22 489

5.3 Budget Zone d'activité de Ty ar Menez III

Le Budget de ZA de Ty ar Menez III est ouvert depuis 2022. Ce budget n'est pas construit comme les autres budgets, il est construit sur un budget global qui est ensuite décomposé annuellement en fonction du rythme de réalisation. C'est un budget global qui est présenté ici pour une meilleure appréciation de l'opération (pour rappel, ce budget est géré exclusivement en HT) :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Foncier + frais	700 000	Cessions foncières	5 580 000
Travaux d'aménagement	3 224 000		
Etudes urbaines et suivi technique	322 400		
dont AMO (3%)	96 720		
Frais et aléas	209 560		
Divers	20 000		
TOTAL dépenses HT	4 475 960	TOTAL recettes HT	5 580 000
		Bilan global (R-D)	1 104 040

5.4 Budget RAF Port du Tinduff

K €	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	25	28	29	41
- Dépenses de fonctionnement	13	22	17	16
= EPARGNE de GESTION	12	6	6	25
%	48,00%	21,43%	20,69%	60,98%
- Intérêts des emprunts				
= EPARGNE BRUTE	12	6	6	25
%	48,00%	21,43%	20,69%	60,98%
- Remboursement du capital				
= EPARGNE NETTE	12	6	6	25
%	48,00%	21,43%	20,69%	60,98%

Financements des investissements	: 69 K€	
Autofinancement	49	71%
Report excédent N-1	20	29%
Total 2023 – 2026		

ANNEXE : FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 30/11/2025 (source : service RH)

	Titulaires et stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels remplaçants, occasionnels*	TOTAL
Nombre de personnes physiques	93	14	38	145
dont temps complet et partiel	78	11	15	104
dont temps non complet	15	3	23	41
en équivalent temps plein	90,21	13,1	31,76	135,07

*paie du mois de novembre 2025

L'année 2025 est marquée par 3 CDIisation (suite à un départ de la collectivité et une continuité sur 2 emplois permanents) et une stagiatisation à la suite d'un départ en retraite. Le nombre de contractuel permanent reste stable avec une création de poste dans le cadre du projet de ferme communale.

Le recours à des contractuels remplaçants et occasionnels est en baisse par rapport à 2024 (-19%), dans la continuité du regroupement Kervel/Goarem Goz. Une revue des planning Vie scolaire/Enfance (augmentation du temps de travail pour des agents non permanents) a permis de limiter le recours à plus d'agents occasionnels.

Quotité de temps de travail

	100%	Entre 99% et 80%	Entre 79% et 50%	< à 50%	TOTAL
Femme	54	18	2	0	74
Homme	30	2	1	0	33
TOTAL	84	20	3	0	107
Dont temps partiel	0	4	1	0	5

En 2025, 4 femmes en plus de 2024 dues à des titularisations et CDIisation (basculer emplois permanents et non permanents). Une femme est également repassée à temps plein.

Répartition par catégorie

	Titulaires et stagiaires		Contractuels permanents		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	
A	5	1	2	0	8
B	13	5	2	5	25
C	48	21	4	1	74
TOTAL	66	27	8	6	107

Les femmes représentent 69% de l'effectif permanent (68% en 2024, 70% en 2023).
 Les titulaires et stagiaires représentent 87% de l'effectif permanent (similaire à 2024).

Evolution frais de personnel

	2020	2021	2022	2023	2024
Frais de personnel	5 017 281	5 081 012	5 412 573	5 541 706	5 818 472
Evolution en %	-	1,27%	6,53%	2,39%	4,99%

Augmentation de 4.99% des frais de personnel en 2024, prévision de -de 3% en 2025. Sur 2024, l'augmentation est liée notamment à l'attribution de 5 points d'indice pour les fonctionnaires.